



## LE MOT DU PRIEUR

Ce mois de juin est consacré tout particulièrement à la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, même si la fête du Sacré-Cœur aura lieu cette année, en raison de la date tardive de Pâques, le 1<sup>er</sup> juillet, tombant ainsi en même temps que la fête du Précieux Sang.

Il nous faut peut-être avouer que, si bien sûr nous aimons cette dévotion qui honore le Cœur humain du Christ, adorable car uni à la divinité, cette dévotion passe un peu inaperçue dans notre vie quotidienne. Notre dévotion envers l'Immaculée Mère de Dieu se retrempe, je l'espère chaque jour, par la récitation zélée du chapelet. Nous ne manquons pas d'intentions de prières et Mgr Fellay nous en propose une bien propre à ranimer notre ardeur et qui nous tiendra jusqu'à la Pentecôte 2012 : « pour que l'Eglise soit délivrée des maux qui l'accablent ou qui la menacent dans un avenir proche, que la Russie soit consacrée et que le Triomphe de l'Immaculée arrive bientôt ».

Cette dévotion mariale, loin de nous éloigner de Notre Seigneur, est au contraire le meilleur moyen de nous rapprocher du Sauveur qui nous introduit auprès de la Trinité Sainte. A Jésus par Marie, selon la devise de tant de saints. Cette fête du Sacré-Cœur, et cette dévotion si catholique, représente comme la synthèse, la quintessence précieuse des mystères de l'Incarnation et de la Rédemption. Elle arrive d'ailleurs le vendredi après la Fête-Dieu, soit à la fin du cycle complet des fêtes concernant la venue du Sauveur parmi nous. Après cette fête commence la longue série des dimanches après la Pentecôte qui nous permet d'assimiler l'enseignement de Jésus-Christ, de faire croître en nous cette vie chrétienne, qui se résume en l'imitation parfaite du Seigneur lui-même : « Si je vis, ce n'est pas moi qui vit, c'est le Christ qui vit en moi » (Eph III, 17).

Le rappel des demandes particulières adressées par Notre-

Seigneur à sa confidente sainte Marguerite-Marie, religieuse visitandine à Paray-le-Monial au 17<sup>ème</sup> siècle, nous permettra de nous conformer davantage aux désirs du Sacré-Cœur. Celles-ci sont rappelées non selon l'ordre chronologique ou logique, mais comme un aide-mémoire pour notre dévotion.

Notre Seigneur demande à sa confidente de travailler à l'institution d'une fête en son honneur, inscrite dans le calendrier de l'Eglise : « je te demande que le premier vendredi après l'octave du Saint-Sacrement soit dédié à une fête particulière pour honorer mon Cœur, en communiant ce jour-là, et en lui faisant réparation d'honneur par une amende honorable ». Demander à une religieuse cloîtrée de convaincre les plus hautes autorités de l'Eglise d'instituer une nouvelle fête ne manque pas de piquant. Mais Dieu se sert des plus humbles pour réaliser des merveilles et cette demande fut exaucée en 1856 par Pie IX pour la messe et en 1928 par Pie XI pour l'acte de réparation.

Le Sacré-Cœur désire également que les chrétiens honorent son image, qu'il montre lui-même à sainte Marguerite-Marie : son Cœur de chair rayonnant des flammes de la charité, entouré de la couronne d'épines, percé du coup de lance et surmonté d'une croix. La sainte rapporte à ce propos : « Il m'a

## Les demandes du Sacré-Coeur

assuré encore qu'il prenait un singulier plaisir d'être honoré sous la figure de ce Cœur de chair, dont il voulait que l'image fût exposée en public, afin, ajouta-t-il, de toucher le cœur insensible des hommes, me promettant qu'il répandrait avec abondance sur le cœur de tous ceux qui l'honoreraient tous les trésors de grâces dont il est rempli ». Sainte Marguerite écrivit même en 1689 au roi de France, Louis XIV, pour lui faire connaître la demande du Sacré-Cœur d'avoir son image sur les étendards royaux. Le roi n'accéda pas à cette demande : un siècle après commençait la Révolution qui décapitera le roi et persécutera l'Eglise. Nous pouvons dans nos foyers

## HORAIRES EXCEPTIONNELS

### Jeudi 2 juin: Ascension

Pas de messe à Le Hérie-la-Viéville  
et Saint Quentin

Messe chantée à 11H00 dans  
l'église paroissiale de Landifay

### Dimanche 12 juin : Pentecôte

Charleville-Mézières

Messe chantée à 8h45

Reims

Messe chantée à 11h15

honorer tout particulièrement cette image en la mettant à la place d'honneur, en faisant monter devant elle les prières communes de la famille.

Mais ce que Notre Seigneur demande tout particulièrement, ce pour quoi il nous implore, c'est d'être consolé de l'ingratitude des hommes qui ne répondent à son amour que par l'indifférence ou le mépris. Si sa Passion historique est bien achevée, sa Passion mystique continue au cours des siècles par cette avalanche de péchés de toutes sortes, les blessures les plus douloureuses étant infligées par ceux qui ont reçu le plus de grâces et devraient tout particulièrement vivre dans l'ardeur de la charité. Pensons en particulier à l'apostasie officielle des nations chrétiennes qui font désormais profession de laïcisme, aux péchés contre la foi et contre les mœurs des âmes qui se sont consacrées au service de Dieu.

En réparation de tous ces outrages, le Christ nous indique la communion réparatrice les premiers vendredis du mois. Son Cœur déborde de reconnaissance pour ceux qui feront cet effort : « Je te promets, dans l'excessive miséricorde de mon Cœur, que son amour tout-puissant accordera à tous ceux qui communieront neuf premiers vendredis des mois, de suite, la grâce de la pénitence finale, ne mourant point dans ma disgrâce, et sans recevoir leurs sacrements, mon divin Cœur se rendant leur asile assuré au dernier moment ». Il nous recommande ensuite la pratique de l'Heure sainte, qui consiste à rester une heure en prière dans la nuit du jeudi au premier vendredi du mois pour l'accompagner durant son

agonie au jardin des oliviers, afin de participer à cette tristesse qu'éprouva alors son âme et de le consoler du délaissement de ses apôtres. Cet exercice est régulièrement pratiqué à Notre-Dame de France, le premier vendredi du mois, de 20h30 à 21h30 devant le Saint Sacrement exposé. N'hésitez pas à vous y rendre pour placer chaque nouveau mois sous la protection du Sacré-Cœur.

Le couronnement de cette dévotion consiste dans la consécration au Cœur Sacré de Jésus, consécration de soi-même, consécration des différentes sociétés qui dépendent de nous (famille, entreprise, commune...). Par cette démarche, qui peut revêtir une certaine solennité et dont l'anniversaire sera célébré, nous affirmons notre volonté d'honorer tout particulièrement le Sacré-Cœur, nous nous mettons sous sa protection, nous nous engageons à faire sa sainte volonté et à travailler à le faire connaître et aimer. Que chacun de nos foyers devienne un sanctuaire où le Sacré-Cœur est aimé, honoré, écouté, dans lequel il puisse répandre des grâces de choix en conseillant les parents dans les moments difficiles, en assurant aux membres de la famille des grâces de persévérance dans la foi, en soutenant les malades et les mourants dans leurs épreuves.

Le Sacré-Cœur veut nous enrichir de ses trésors de grâces, nous retirer de l'abîme du péché, nous consumer au feu de sa charité : ne lui fermons pas notre cœur mais ouvrons lui la porte de notre âme pour le faire régner en nous et autour de nous.

*Abbé Ludovic Girod*



**2011 FA**

L'afocal  
en partenariat avec  
La Fédération des Scouts  
et Guides  
Godefroy de Bouillon

Session de formation Générale 2011  
du 26 février au 5 mars ou du 1 au 8 juillet / Prix 450 €  
Session d'approfondissement 2011 avec PSC1  
du 22 au 28 Août / Prix 360 €

A l'école Saint Rémi  
de Prunay

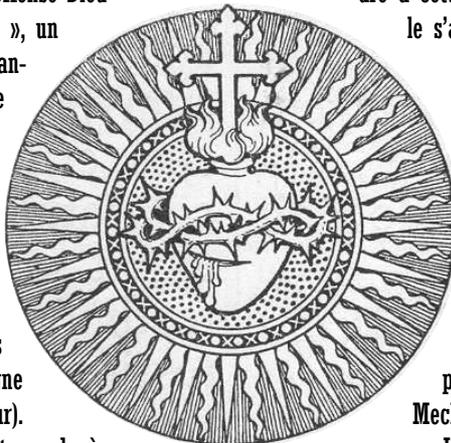
Renseignements au Prieuré ou sur <http://www.cathoscouts-gdb.com/>  
Urgent : nous recherchons un cuisinier ou une cuisinière pour la session du 1er au 8 juillet



## Nécessité de la réparation d'honneur

### Méditation pour le mois du Sacré-Coeur

Celui qui possède le véritable amour vit dans une telle union avec l'être aimé qu'il ressent, personnellement et proprement, tout ce qui advient d'agréable et de désagréable à son bien-aimé. Il doit en être ainsi de notre amour pour le Christ ; nous devons participer à la joie et à la tristesse de son cœur. Plus grand sera notre amour, plus nous serons un avec lui ; plus profonde sera notre union, plus nous aurons part à ce qui est à lui. Chaque outrage fait au Christ doit nous atteindre nous aussi. Le péché qui offense Dieu deviendra pour nous un « stimulus amoris », un coup d'épée qui nous excitera à l'aimer davantage et à réparer autant que possible l'injure qui lui est faite. Si nous travaillons pour l'honneur et la gloire de Dieu, chaque infidélité dont il est l'objet doit nous inciter à une réparation. Mais si nous sommes « animés du désir de réparer, par un hommage spécial, l'indifférence des hommes, souvenons-nous que nous-mêmes, nous nous sommes dans le passé rendus coupables d'une si indigne conduite » (Acte de réparation au Sacré-Cœur).



Le dévotion au Sacré-Cœur est le culte rendu à la personne du Christ à cause de son amour. Quand il nous montre son cœur percé, Jésus nous invite à répondre à son amour rédempteur. En révélant son cœur, il attire notre attention sur son amour expiateur et sauveur. Cet amour doit porter du fruit, et le Seigneur nous demande de coopérer avec lui « afin qu'il atteigne en toutes les âmes la plénitude de sa vertu » (Mediator Dei). La fête du Sacré-Cœur nous invite à être corédempteurs, « à compléter en notre chair ce qui manque aux épreuves du Christ pour son Corps, qui est l'Église » (Col. 1, 24), à imiter Jésus, « l'agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde » (Jean 1, 29).

Le culte du Sacré-Cœur est la réponse à la plainte du psau-

me messianique : « L'insulte m'a brisé le cœur, ma honte et mon affront sont sans remède; j'espérais la compassion, mais en vain, des consolateurs et je n'en ai pas trouvé. Pour nourriture ils m'ont donné du poison, dans ma soif ils m'abreuvaient de vinaigre » (Ps. 68).

Ainsi sont décrites les circonstances mêmes de la mort du Christ sur la croix. Répondre à la plainte du Seigneur, c'est répondre à sa mort et à la Rédemption opérée par lui. Et qu'est-ce que répondre à cette Rédemption toute gratuite, sinon accepter qu'elle s'accomplisse en nous et dans les autres ?

Nos péchés sont une résistance à l'amour rédempteur du Christ, un refus opposé au vœu le plus ardent de son cœur. Le culte du Sacré-Cœur exige donc une réparation, une expiation volontaire des fautes qui ont blessé Dieu dans son amour. Voilà l'objet premier de la réparation et c'est pourquoi elle est pénitence.

« Pensez à la blessure profonde de la lance qui pénétra jusqu'au fond de son cœur, et pleurez tout le mal que vous avez commis » (Sainte Mechtilde).

La réparation est aussi une expiation du péché des autres : « Nous voici, animés du désir de réparer, par un hommage spécial, leur coupable indifférence et les outrages dont, de toutes parts, ils accablent votre cœur très aimant » (Acte de réparation). Elle est une des formes les plus hautes de l'amour de Dieu et du prochain, une conformité au Christ qui a satisfait à notre place. Elle est agréable à celui « qui prit sur lui nos iniquités » (Is. 53, 4), puisque nous nous unissons à son sacrifice en souffrant et en mourant avec lui pour l'honneur du Père.

« Agréez, nous vous en supplions, ô très bon Jésus, par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie réparatrice, notre hommage spontané d'expiation » (Acte de réparation).

## FEU DE LA SAINT JEAN À JOINVILLE

le samedi 25 juin



**feu de camp  
dès 18h00**

\* prévoir repas - grillade

\* possibilité de loger sur place avec duvet

le dimanche 26 juin



**10h00** : Messe chantée suivie de la Procession du très saint sacrement dans les rues de Joinville.

**13h00** : Repas champêtre (tiré du sac)

# AU FIL DU TEMPS ...



**Du 25 au 29 avril** : camp de Pâques de la Troupe Saint-Martin à Sarry, près de Paray-le-Monial. Ce sont 42 scouts qui se retrouvent dans un coin de forêt pour ce petit camp, hors-d'œuvre apprécié avant le grand camp d'été. La Maîtrise est composée de trois séminaristes et de l'Abbé Girod. Un grand jeu occupe deux bonnes journées et pour une fois il se déroule par temps sec. Les scouts partent en raid le dernier jour et se retrouvent à Anzy-le-Duc pour une messe dans la magnifique église romane, suivie de la cérémonie des promesses à la nuit tombante dans la cour du prieuré attenant.

**Dimanche 1er mai** : pèlerinage à la ceinture de saint Joseph. (Voir le reportage en page )

**Du 3 au 6** : l'Abbé Rigault se trouve au Prieuré de Gastines pour une session de théologie. Il est remplacé pour les messes quotidiennes auprès des religieuses dominicaines par l'Abbé Challan Belval qui assure en même temps la permanence au Prieuré. Pendant ces vacances de Pâques, tous les abbés du Prieuré ont pu prendre quelques jours de vacances, bien mérités après un deuxième trimestre remarquablement long.

**Dimanche 8** : hommage national à sainte Jeanne d'Arc à Paris l'après-midi. L'Abbé Girod fait le voyage avec quelques fidèles pour rejoindre ceux qui sont déjà sur place. Le cortège de plusieurs milliers de personnes rejoint la statue sculptée par Frémiet sur la Place des Pyramides, pour écouter les discours de l'Abbé Laguérie et d'Alain Escada. L'Abbé Laguérie fit un parallèle entre le sacre du Dauphin Charles à Reims grâce à la Pucelle d'Orléans, sacre qui sauva la France et marqua le reflux de l'invasion anglaise, et le sacre de quatre évêques à Ecône par Mgr Lefebvre, sacre qui assura la survie de la Tradition dans une Eglise envahie par le modernisme. Soyons encore plus nombreux à nous mobiliser pour honorer la sainte de la patrie en 2012, 6ème centenaire de la naissance de Jeanne.



**Samedi 14** : l'Abbé Girod fait un aller retour à Nantes afin de célébrer une messe pour les 20 ans de mariage de sa sœur et de son beau-frère, installés depuis quelques mois près de Nantes. C'est l'occasion de revoir le Prieuré Saint-Louis où a résidé l'Abbé durant 6 ans.

**Mercredi 18** : messe de St Yves à Notre Dame de France. Depuis plusieurs années la messe de Saint Yves pour les juristes a disparu à Reims. A l'initiative de quelques-uns, nous annonçons la date du 18 mai, veille de sa fête. Des juristes dont deux en robe sont présents, une trentaine de fidèles, et un peu d'orgue pour solenniser l'évènement. L'Abbé Challan Belval célèbre la messe et prononce le sermon au cours duquel il note, à l'exemple de leur saint patron, que les juristes doivent cultiver spécialement les vertus de justice et de miséricorde dans leur jugement et, pour eux-mêmes, l'humilité qui leur rappellera qu'à leur tour ils seront jugés un jour pour l'éternité.



**Vendredi 20 et samedi 21** : les Abbés Castel et Challan Belval se rendent à Camblain-l'Abbé pour une recollection de doyenné présidée par l'Abbé de Cacqueray. Ils prennent au passage l'Abbé Rigault. L'Abbé Girod reste à Prunay pour les préparatifs de la kermesse qui occupent toute la journée du samedi. Les fidèles se sont relayés le matin et l'après-midi pour les différentes préparations, notamment le nettoyage complet de la cour au jet sous haute pression.

**Dimanche 21** : Kermesse annuelle du Prieuré, présidée par l'Abbé Claude Boivin, 1er Assistant du Supérieur du District de France. L'Abbé Boivin célèbre la messe à Reims devant une nombreuse et toujours aussi jeune assemblée. Les fidèles participent ensuite nombreux au repas au Prieuré : 120 couverts, sans compter ceux qui avaient emporté leur pique-nique. Tout l'après-midi est occupé par les jeux, les animations, les discussions à l'ombre des arbres ou avec le comptoir de la buvette pour appui. Quelques habitants du village passent dans l'après-midi. Sans difficulté, c'est le stand de la barbe à papa qui remporte le plus de succès, tenu par un étudiant en médecine qui a pour l'occasion remis ses cours de diététique. La journée se termine par les rangements et le dîner offert à tous ceux qui ont participé aux travaux. Que tous ceux qui ont aidé à l'organisation de cette kermesse trouvent ici l'expression de notre gratitude et de notre reconnaissance.

# PÉLÉ



# PENTECÔTE 2011

**Samedi 11 juin,**

**Dimanche 12 juin,**

**Lundi 13 juin**



“Celui qui mange de ce pain vivra éternellement”, dit Notre Seigneur. Quelle promesse ! Pour en comprendre toute la portée, pour saisir la grandeur et la beauté du sacrement de l’Eucharistie, pour profiter pleinement des grâces de la sainte communion, offrons à Dieu ces trois jours de pèlerinage. Nos sacrifices, nos méditations et nos cantiques attireront sur nous les grâces divines et nous ferons pénétrer plus profondément dans le mystère de la charité du Christ qui se donne à nous dans ce sacrement : “Je suis le pain vivant descendu du ciel”. Par cet hommage public à Jésus-Hostie, nous lui témoignerons notre amour et réparerons les outrages dont il est victime chaque jour.

*Abbé de Lacoste*

*Bulletins d'inscriptions dans toutes nos chapelles*

**Inscription pour le car au départ de Reims (pour les 3 jours ou seulement le lundi) :**

M. Axel Thienpont, tél. 03 26 82 11 79

**Chapitre des adultes :** M. André-Jean Philippoteaux, tél. 03 26 82 42 78.

**Chapitre des enfants :** " Saint-Rémi " : M. Nicolas Guénamant, tél. 03 23 30 11 35.

# 1ER MAI : PÈLERINAGE À LA CEINTURE DE SAINT JOSEPH

Le grand jour est arrivé pour le Couvent des Annonciades Célestes de Joinville. En ce dimanche 1er mai 2011, c'est la deuxième édition de la journée en l'honneur de St Joseph.

A 10h00, la procession entre dans la chapelle, transférée pour l'occasion dans l'ancienne salle du chapitre des soeurs, au rez-de-chaussée, plus facile d'accès et aussi plus grande. Plus de 160 personnes sont venues pour honorer St Joseph, de Reims, de Charleville, de Lyon, de Metz, de Paris et d'ailleurs encore.

Monsieur l'abbé Nicolas Challan Belval, desservant habituel de l'ancien couvent, célèbre la messe de "Quasimodo", assisté par son confrère d'ordination l'abbé Jean-François Mouroux, venu de Rickenbach et par le jeune sous-diacre, l'abbé Benoît Laignelot. C'est l'abbé Mouroux qui prêche, s'adressant à trois jeunes enfants qui reçoivent en ce jour Jésus-Hostie pour la première fois, et célébrant la prudence de St Joseph devant le mystère de l'Incarnation, imité dans cette vertu par S. Ex.Mgr Lefebvre devant la crise de l'Eglise. Maître mot : suivre la Providence.



Après la messe solennelle, l'apéritif est offert et chacun tire de son sac le repas de midi. Moment de convivialité et de charité partagé par tous dans le parc du couvent et dans les nombreuses salles de la maison.

A 15h30, le Suisse descend l'escalier central du couvent; il dirige la procession jusqu'à l'église paroissiale, suivi de la croix encadrée de ses acolytes, d'une dizaine d'enfants de chœur, du brancard de St Joseph porté par 4 messieurs. L'abbé Mouroux préside ce pieux cortège, qui va, dans la succession des chants, à travers la ville, porter ses hommages à la relique de St Joseph.

A 16h15, entrée dans l'église au chant des litanies carolingiennes. L'abbé Challan Belval monte en chaire et après quelques remerciements chaleureux et un historique de la ceinture du St Patriarche, il propose une application concrète dans nos familles et dans la sainte Eglise de 3 vertus de St Joseph: humilité ou soumission au plan

divin, fidélité à sa mission et à la Vierge Marie, et enfin attention et générosité au service de la Ste Famille, charité fraternelle.

Puis l'abbé Mouroux s'approche de la relique et nous chantons les litanies de St Joseph. Il encense le reliquaire, que chacun vient baiser, au son de l'orgue mis à disposition par le curé. Vers 17h00, nous quittons l'église en chantant "Je suis chrétien".

Dans la rue, les fenêtres s'ouvrent et les gens saluent la procession, se signent, chantent avec nous et même félicitent pour la beauté de l'ensemble.

Le retour au couvent se fait par la grand-rue. Les usagers patientent et aucun geste d'impatience n'est entendu, progrès par rapport à l'an dernier !

Après le salut du Très Saint Sacrement et un petit verre de boisson fraîche, les fidèles repartent joyeux et très heureux de cette journée aux pieds de St Joseph. Certains prolongent la soirée par un barbecue familial très sympathique.

Que soient ici remerciés l'évêque de Langres et le curé de Joinville pour leur aimable autorisation d'entrer en procession dans l'église Notre-Dame, afin d'y honorer la précieuse relique. Merci à tous ceux qui se sont dévoués à la préparation et à la réalisation de cette belle journée (nettoyage du Couvent, réparations, entretien du parc, chants, cérémonie...). Que Saint Joseph accepte nos hommages et récompense tous ceux qui se sont déplacés et ceux qui se sont unis par la prière.

Rendez-vous encore plus nombreux le 1<sup>er</sup> mai 2012 !



## Samedi 4 juin à 17h30 Chapelet pour la vie



dans la  
cathédrale de  
Reims  
(devant l'autel du  
Saint Sacrement)

## Adoration du Saint-Sacrement

### Lundi 6 juin

à Prunay :

Messe à 8h30  
suivie de l'Adoration  
Salut du Saint  
Sacrement à 16h30



Tout au long de l'année, tour à tour, les maisons de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X exposent le Saint-Sacrement à l'adoration des fidèles, pendant huit heures consécutives. Le jour échu à nos chapelles de Reims et Charleville est le lundi 6 juin. Cette adoration perpétuelle est offerte aux intentions suivantes :

1. La victoire sur les ennemis intérieurs et extérieurs de l'Eglise.
2. La conversion de Rome et des évêques.
3. La sanctification des prêtres et des candidats au sacerdoce.
4. L'éveil de nombreuses vocations.

## Quelques dates importantes pour les mois à venir

**Dimanche 5 juin 2011** : Cérémonie des communions solennelles (retraite préparatoire du 1er au 4 juin)

**Du samedi 11 au lundi 13 juin 2011** : pèlerinage de Pentecôte de Chartres à Paris.

**Lundi 27 juin à 16h00** : cérémonie de remise des prix à l'Ecole Saint-Rémi et spectacle de fin d'année. Vous êtes tous les bienvenus.

## ACTIVITÉS PAROISSIALES

### Croisade du Rosaire :

*Intention du mois de juin : pour toutes les âmes consacrées.*

### Catéchismes :

REIMS : **Abbé Girod**  
Enfants (de 5 à 14 ans) : les mercredi 1<sup>er</sup>, 8 et 22 de 14h30 à 16h30.  
Adolescents (de 14 à 18 ans) : selon la demande.  
Adultes : les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de 20h30 à 21h30.  
*Mardi 14* : le sacerdoce catholique.

CHARLEVILLE : **Abbé Castel**  
Le samedi 18 à 11h00.

TROYES : **Abbé Girod**  
Le dimanche 5 et 26 de 16h30 à 17h30.

### Cercle de la Tradition :

REIMS : **Abbé Girod**  
Le samedi 4 chez M. et Mme Lepape.

**Sujet** : le dossier spirituel du Pèlerinage de Pentecôte.

CHARLEVILLE : **Abbé Castel**  
Pas de cercle en mai.

TROYES : **Abbé Girod**  
Le dimanche 2- après la messe.

**Sujet** : l'Islam

### Cercle Sainte-Marie des mères de famille :

PRUNAY : **Abbé Girod**  
Mardi 21 de 14h30 à 16h00 (possibilité de confier les jeunes enfants à une institutrice).

### Croisade Eucharistique :

*Intention du mois de juin : Pour les vocations sacerdotales.*

### **SCOUTISME : GROUPE NOTRE-DAME DE FRANCE**

**Meute Bienheureux Charles de Foucauld** : (Louveteaux, garçons de 8 à 12 ans) : Participation au Pèlerinage de pentecôte avec le chapitre Saint-Rémi.

Camp d'été du 4 au 11 juillet à Etrepy avec le Groupe de Conflans-Sainte-Honorine (renseignement auprès de l'abbé Girod).

**Ronde Sainte-Clotilde** : (Jeannettes, filles de 8 à 12 ans) : Idem.

**Scouts (garçons de 12 à 17 ans) :**

Pèlerinage de Pentecôte avec la Troupe Saint-Martin (renseignement auprès de l'abbé Girod).

## Carnet de Famille

### **Baptême**

Thibaud d'Eysmond, le 22 mai à Joinville

### **Premières communions**

Solène Floc'h, le 8 mai à Reims  
Hilaire Claisse, le 1er mai à Joinville  
Isaure Pignolet, le 1er mai à Joinville  
Jérôme Pesme, le 1er mai à Joinville

# COMMENTAIRE SUR L'INSTRUCTION UNIVERSÆ ECCLESIAE

Annoncée depuis le 30 décembre 2007, par le cardinal Tarcisio Bertone, l'Instruction *Universae Ecclesiae* sur l'application du Motu Proprio *Summorum Pontificum* (7 juillet 2007) a été rendue publique le 13 mai 2011 par la Commission pontificale Ecclesia Dei.

Signé par le cardinal William Levada, Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, et par Mgr Guido Pozzo, Secrétaire de la Commission Ecclesia Dei, ce document romain paraît après que les évêques du monde entier ont pu adresser à Rome le bilan des trois ans écoulés depuis la publication du Motu Proprio, conformément au souhait de Benoît XVI dans sa lettre d'accompagnement du 7 juillet 2007.

Ce délai important manifeste combien l'application de *Summorum Pontificum* a rencontré de difficultés auprès des évêques. En sorte qu'*Universae Ecclesiae* a officiellement pour but « de garantir une interprétation correcte et une juste application du Motu Proprio *Summorum Pontificum* » (n°12), mais aussi et surtout de faciliter une application à laquelle les Ordinaires ne consentent qu'avec parcimonie. Le décalage prévisible entre le *droit* de la messe traditionnelle, reconnu par le Motu Proprio, et le *fait* de cette reconnaissance par les évêques avait été annoncé par Mgr Fellay dans sa Lettre aux fidèles de la Fraternité Saint-Pie X, dès le 7 juillet 2007.

Cette situation de fait oblige le document romain à rappeler certains points :

- par ce Motu Proprio, le Souverain Pontife Benoît XVI a promulgué une **loi universelle pour l'Eglise**, avec l'intention de donner un nouveau cadre normatif à l'usage de la liturgie romaine en vigueur en 1962 (n°2).

- le Saint-Père reprend le principe traditionnel, reconnu depuis des temps immémoriaux et à maintenir nécessairement à l'avenir, selon lequel « chaque Eglise particulière doit être en accord avec l'Eglise universelle, non seulement sur la doctrine de la foi et sur les signes sacramentels, mais aussi **sur les usages reçus universellement de la tradition apostolique ininterrompue**. On doit les observer non seulement pour éviter les erreurs, mais pour transmettre l'intégrité de la foi, car la règle de la prière de l'Eglise correspond à sa règle de foi » (n°3).

- le Motu Proprio se propose :

a) d'offrir à tous les fidèles la liturgie romaine dans l'*usus antiquior*, comme un **trésor à conserver précieusement** ;

b) de garantir et d'assurer réellement l'usage de la forme extraordinaire à tous ceux qui le demandent, étant bien entendu que **l'usage de la liturgie latine en vigueur en 1962 est une faculté donnée pour le bien des fidèles et donc à interpréter en un sens favorable aux fidèles qui en sont les principaux destinataires** ;

c) de **favoriser la réconciliation** au sein de l'Eglise (n°8).

Egalement, en raison des litiges soulevés par le peu de bonne volonté des évêques à appliquer le Motu Proprio, l'Instruction dote la Commission Ecclesia Dei d'un pouvoir renforcé :

- La Commission pontificale exerce ce pouvoir, non seulement grâce aux facultés précédemment concédées par le Pape Jean-Paul II et confirmées par le Pape Benoît XVI (cf. Motu Proprio *Summorum Pontificum*, art. 11-12), mais aussi grâce au **pouvoir d'exprimer une décision, en tant que Supérieur hiérarchique**, au sujet des recours qui lui sont légitimement présentés contre un acte administratif de l'Ordinaire qui semblerait contraire au Motu Proprio. (n°10 §1)

- En cas de litige ou de doute fondé au sujet de la célébration dans la forme extraordinaire, **la Commission pontificale Ecclesia Dei jugera** (n°11).

Tout en prévoyant un recours possible :

- Les décrets par lesquels la Commission pontificale exprime sa décision au sujet des recours **pourront être attaqués ad normam iuris devant le Tribunal Suprême de la Signature Apostolique** (n°10 § 2).

Il conviendra donc d'observer avec soin, dans les mois à venir, si ces dispositions se révèlent efficaces et si le *fait* des évêques s'aligne réellement sur le *droit* que la Commission Ecclesia Dei est chargée de faire respecter.

\*\*\*\*\*

Très attentif aux oppositions et soucieux de ménager les points de vue divergents, ce document romain a un caractère diplomatique aisément perceptible. On peut ainsi constater plusieurs paradoxes qui, malgré le désir d'unité déclaré, trahissent les dissensions dont il a fallu tenir compte :

- Curieusement ce sont les évêques attachés à l'application généreuse du Motu Proprio qui risquent de ne pouvoir ordonner dans le rite traditionnel les séminaristes de leurs diocèses. En effet, le n°31 stipule : « Seuls les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique qui dépendent de la Commission pontificale Ecclesia Dei ainsi que ceux dans lesquels se maintient l'usage des livres liturgiques de la forme extraordinaire peuvent utiliser le Pontifical romain en vigueur en 1962 pour conférer les ordres mineurs et majeurs ».

A ce propos, le texte rappelle la législation post-conciliaire qui a supprimé les ordres mineurs et le sous-diaconat. Les candidats au sacerdoce sont incardinés seulement lors du diaconat, mais on pourra néanmoins dans le rite ancien conférer la tonsure, les ordres mineurs et le sous-diaconat, sans pourtant leur reconnaître la moindre valeur canonique. Ce point s'oppose nettement au principe rappelé, au n°3, sur l'adhésion aux « usages reçus universellement de la tradition apostolique ininterrompue ».

- Paradoxalement sont exclus des dispositions du document romain les prêtres les plus attachés à la messe traditionnelle comme « trésor à conserver précieusement » (n°8), et qui de ce fait ne sont pas bi-ritualistes. En effet, le n°19 affirme : « Les fidèles qui demandent

la célébration de la forme extraordinaire ne doivent jamais venir en aide ou appartenir à des groupes qui nient la validité ou la légitimité de la Sainte Messe ou des sacrements célébrés selon la forme ordinaire, ou qui s'opposent au Pontife romain comme Pasteur suprême de l'Eglise universelle ».

On notera ici une nuance : l'Instruction parle de « validité » ou de « légitimité », là où la lettre de Benoît XVI aux évêques du 7 juillet 2007 réclamait une « reconnaissance de la valeur et de la sainteté » du *Novus Ordo Missae* et la non exclusivité de la célébration traditionnelle. Il n'en reste pas moins que ce n°19 risque fort de fournir aux évêques la possibilité de neutraliser efficacement l'Instruction, en paralysant son désir d'une application large du *Motu Proprio* « pour le bien des fidèles » (n°8).

Certains commentaires hâtifs ont fait croire que la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X était aussi exclue en raison de son opposition au Pontife romain, ce qui n'est pas exact puisque la levée des « excommunications » de ses évêques a été faite parce que Rome a considéré précisément qu'ils ne s'opposaient pas à la primauté du pape. Le décret du 21 janvier 2009 reprenait, en effet, les termes d'une lettre du 15 décembre 2008 adressée par Mgr Fellay au cardinal Castrillón Hoyos : « croyant fermement dans le primat de Pierre et dans ses prérogatives ».

\*\*\*\*\*

Les paradoxes de cette Instruction traduisent les compromis diplomatiques mis en œuvre pour faciliter l'application, jusqu'à présent laborieuse, du *Motu Proprio Summorum Pontificum*, mais ils reposent essentiellement sur l'affirmation réitérée d'une continuité doctrinale entre la messe tridentine et le *Novus Ordo Missae* : « Les textes du Missel romain du Pape Paul VI et de la dernière édition de celui du Pape Jean XXIII sont deux formes de la liturgie romaine, respectivement appelées ordinaire et extraordinaire : il s'agit de deux mises en œuvre juxtaposées de l'unique rite romain. L'une et l'autre forme expriment la même *lex orandi* de l'Eglise (n°6).

Or, sur ce point, on ne peut que constater une opposition entre deux Préfets successifs de la Congrégation pour la doctrine de la foi, le cardinal Alfredo Ottaviani, dans son *Bref examen critique de la nouvelle messe*, et le cardinal William Levada, signataire de la présente Instruction.

Dans son étude, remise à Paul VI le 3 septembre 1969, le cardinal Ottaviani écrivait : « Le nouvel *ordo* s'éloigne d'une manière impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe, définie à jamais par le concile de Trente ». Et le cardinal Alfons Maria Stickler, bibliothécaire de la Sainte Eglise romaine et archiviste des Archives secrètes du Vatican, écrivait le 27 novembre 2004, à l'occasion de la réédition du *Bref examen critique* des cardinaux Ottaviani et Bacci : « L'analyse du *Novus ordo* faite par ces deux cardinaux n'a rien perdu de sa valeur ni, malheureusement, de son actualité... Les résultats de la réforme sont jugés dévastateurs par beaucoup aujourd'hui. Ce fut le mérite des cardinaux Ottaviani et Bacci de découvrir très vite que la modification des rites aboutissait à un changement fondamental de la doctrine ».

C'est bien en raison des graves carences du *Novus Ordo Missae* et des réformes introduites sous Paul VI que la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X s'interroge sérieusement sinon sur la validité de principe, au moins sur la « légitimité de la Sainte Messe ou des sacrements célébrés selon la forme ordinaire » (n°19), tant il est difficile, comme l'avait noté dès 1969 le cardinal Ottaviani, de considérer la messe de saint Pie V et celle de Paul VI, dans une même « tradition apostolique ininterrompue » (n°3).

Nul doute que l'Instruction

*Universae Ecclesiae* qui s'inscrit dans la ligne du *Motu Proprio Summorum Pontificum*, ne constitue une étape importante dans la reconnaissance des droits de la messe traditionnelle, mais les difficultés d'application que l'Instruction s'efforce de lever ne le seront pleinement que par l'étude de cette divergence profonde non pas tant entre la Fraternité Saint-Pie X et le Saint-Siège, qu'entre la messe traditionnelle et le *Novus Ordo Missae*. Divergence qui ne peut être l'objet d'un débat sur la forme (« extraordinaire » ou « ordinaire »), mais sur le fond doctrinal.

